

Note n° 3 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 8 décembre 2014

L'intersyndicale des retraité-es

L'intersyndicale à 9 organisations (CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU et FGR-FP, LSR, UNRPA) s'est réunie le 26 novembre. La tentative d'élargissement, sur la base revendicative des 9, a échoué, la CFDT n'a pas répondu, l'UNSA retraités hésite mais sa confédération a mis son veto afin de ne pas isoler la CFDT.

Suite au « foutage de gueule » des groupes parlementaires (sauf parti radical de gauche) qui ont pris par le mépris le courrier porté par 9 organisations de retraité-es en ne répondant pas, elle a décidé :

- **une lettre ouverte aux groupes parlementaires, députés et sénateurs** en les invitant dans le lieu public du CESE le 20 ou 21 janvier, par courrier postal, message internet puis appel téléphonique, en annonçant qu'une copie est envoyée aux médias,
- **de tenir une conférence de presse** à l'issue de la réunion, à 11 h 30, avec les parlementaires s'ils le souhaitent.

L'application des mesures lancées et prévues imposent une stratégie d'actions :

- **en janvier**, à l'occasion des vœux où tout le monde est invité partout sans discriminations, organisation de rassemblements devant les préfectures pour déposer un « cahier revendicatif » de demandes immédiates, sous forme de carte de vœux,
- **au 1^{er} avril**, date symbolique que les retraité-es demandent à marquer par une action, mobilisation annoncée comme régionale afin d'inciter les équipes locales à se rencontrer et à décider des périmètres des rassemblements, sachant que leur souhait sera peut-être une manifestation nationale.

Les fêtes arrivent, nous devons vite prendre date avec les autres organisations dans les départements et régions pour décider des mobilisations et en informer nos retraité-es.

La pauvreté des seniors augmente

En 2013, le Secours catholique a pris en charge plus de 100 000 personnes, dont 17 % (au lieu de 13) entre 50 et 59 ans, et 8,5 % (au lieu de 5) de plus de 60 ans. Le nombre de seniors pauvres augmente, surtout les femmes qui représentaient 54% en 2003, 58% en 2010 et 61% en 2013 ! Les pensions plus faibles des femmes ont des conséquences dramatiques.

Si rien n'est fait, l'avenir sera pire, le Secours catholique constate que « *Les 55-64 ans rencontrés ont un niveau de vie moyen plus faible que les plus âgés : 618 euros pour les 55-64 ans, contre 755 euros pour les plus de 65 ans* ». La cause est connue : « *72 % des 55-64 ans accueillis étaient sans emploi* ».

L'égalité H/F et les complémentaires

Si le salaire des femmes était aligné sur celui des hommes, les recettes des cotisations augmenteraient suffisamment pour repousser les années d'épuisement des réserves du régime complémentaire des cadres (Agirc) à 2020, et celui de tous les salariés (Arrco) au-delà de 2040. Qu'est-ce qu'on attend ?

Fin du vol de la CASA

La Casa, contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie a été créée soi-disant pour aider à l'autonomie des personnes âgées. Depuis 2013, le gouvernement l'a utilisée à autre chose. Au 1^{er} janvier 2015, elle sera enfin versée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Informations des groupes de retraité-es Solidaires

Intersyndicale des retraité-es de Loire Atlantique

CGT, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP ont élaboré un texte qui a été présenté à une conférence de presse le 8 décembre et diffusé sur les marchés. Il insiste sur la dégradation de la situation des retraités : départ à 62 ans, allongement de la durée de cotisation, gel des pensions, ½ part fiscale, 10 % de majoration de pension, CASA, CSG, hausse TVA. Il conteste les cadeaux au patronat, le pacte de responsabilité et son corollaire, les 50 mil-

liards d'économies notamment sur les dépenses de santé et les services publics. Il conteste le manque de financement de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, laissant un insupportable reste à charge et revendique une prise en charge par la Sécurité Sociale.

Les organisations condamnent le pacte de responsabilité, exigent son retrait et interviennent pour cela auprès des parlementaires.

Elles appellent les retraités à se mobiliser pour défendre nos retraités et la protection sociale collective.

Solidaires Retraités Auvergne

Des Camarades de Solidaires Retraités, dont des « anciens » de SUD PTT ont participé à une manifestation pour éviter la fermeture d'une poste dans un quartier populaire de Beaumont dans la banlieue de Clermont Ferrand. Puis ils ont participé à la distribution du tract « Les capitalistes nous coûtent cher ».

Solidaires Finances publiques

À l'occasion d'une réunion « retraite » personne ne voyait comment il était possible techniquement de verser la prime de 40 € aux personnes retraitées percevant moins de 1 200 euros bruts par mois, toutes pensions de tous régimes confondus, compte tenu de la gestion séparée des pensions versées par chaque régime ne permettant pas de recouper les informations. Ne faudrait-il pas utiliser l'administration fiscale (la DGFIP) ?

Éléments de réponse : le regroupement des informations des différentes caisses n'est pas une volonté récente.

- La loi du 21 août 2003 contre le régime des fonctionnaires, comprenait aussi la décision de remettre des documents récapitulatifs globaux aux personnes ayant acquis des droits dans les régimes obligatoires de retraite, ce qui a suscité la création d'une plateforme d'échange d'informations entre toutes les caisses de retraite, le GIP (groupement d'intérêt public) Info Retraite.
- La loi de 2008 contre les régimes spéciaux a aussi mis en place l'EIRR, l'échange inter-régimes de retraite, qui échange les informations par voie électronique, entre les organismes et services chargés de la gestion des régimes de retraite de base et complémentaires.
- Depuis janvier 2012, l'attribution du minimum contributif aux pensionné-es en dessous d'un seuil fixé par décret, a incité à la mise en place d'un système d'information partagé entre toutes les caisses de retraite, ce qui n'était pas encore fait début 2014...
- La loi du 20 janvier a décidé la transformation du GIP Info Retraite en un GIP Union des Institutions et Services de Retraites (UISR), chargé de simplifier le système de retraite (compte unique de retraite en ligne, demande unique de retraite préremplie, mutualisation du paiement des retraites). Avant la fin de l'année devrait se préciser la « représentation équilibrée » de tous les régimes au sein du GIP, ainsi que ses probables missions, dont l'intégration, ou pas de l'EIRR.

Intersyndicale des retraité-es PACA

Le 1^{er} décembre, CGT, FSU, FGR-FP et CFDT (UNSA excusée), ont pris note des décisions des 9 organisations de retraité-es pour des actions début janvier et au 1^{er} avril. La CGT a légitimé l'intersyndicale revendicative des 9 et l'inter-UCR plus institutionnelle. CGT et FSU ont interpellé la CFDT sur son absence des 9 OS et des actions, qui a répondu convergences sur le pouvoir d'achat, le manque de financement dans la loi Rossignol, la place des OS de retraités dans les nouvelles instances, mais ne participera aux actions qu'après avis de sa confédération.

Solidaires, sur la question du vieillissement, ne se limite pas au financement mais veut en examiner le fond, poser le rôle pivot des aidants et du bénévolat, ainsi que le démantèlement de notre système de retraites et de protection sociale avec menaces sur l'existence des services et EHPAD car la loi favorise les officines privées et les structures commerciales...

L'intersyndicale a « pris en considération » et pris note également d'un projet d'habitat intergénérationnel sur le 13 que nous pourrions élaborer et mettre en place.

MANIFESTATION DES RETRAITÉS



Quelle fiscalité pour les retraité-es ? Donnez votre avis

L'intersyndicale nationale des retraité-es va réfléchir, dans un premier temps en interne, de la fiscalité des retraité-es : que pensons-nous de l'ex-demi part, des 10 % de supplément de pension, de la CSG différente des actifs, de la CASA... ?

Pour amorcer les réflexions, L'UNIRS Solidaires a réalisé un début de dossier montrant l'état des lieux des « avantages » des retraité-es en rappelant les raisons mises en avant à l'époque pour les mettre en place, et condensé dans une synthèse les éléments principaux mis en évidence dans des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites, qui montre que :

- le poids de l'éducation des enfants repose principalement sur les femmes, ce qui diminue la pension des femmes, cette diminution augmentant avec le nombre d'enfants,
- les pensions des femmes ayant eu beaucoup d'enfants seraient ridicules sans les compléments familiaux et les mesures autres que fiscales, les majorations de durée de cotisation pour enfants, ne suffisent pas pour réduire les inégalités,
- les femmes vivent de plus en plus souvent seules avec les pensions plus faibles de leurs droits propres,
- la réversion ne maintient pas le niveau de vie des personnes modestes.

Les « niches fiscales » des retraitées et autres mesures comme les majorations de durée de cotisation compensent en partie et imparfaitement les conséquences de l'éducation des enfants. Faut-il les remettre en cause au nom de nos principes des mêmes règles générales pour tous et de l'imposition de tous les revenus ? Faut-il revendiquer et négocier une autre façon, meilleure, de compenser l'éducation des enfants ? Avec un gouvernement qui ne songe qu'à augmenter ses recettes et diminuer ses dépenses, ne risque-t-on pas de perdre des acquis sans gagner des avantages correspondants ?

Lisez le début de dossier sur les retraites, les inégalités hommes femmes et la fiscalité, discutez-en dans vos réunions et faites part de vos réflexions.